



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Section Préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve unique d'admission du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2018

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Le concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe est ouvert aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces conditions s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.

Les inspecteurs du PCSR qui, au 1^{er} janvier 2017, appartiennent au grade d'inspecteur du PCSR de 3^{ème} classe et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au [Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016](#).

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Se préparer à l'épreuve unique d'admission (selon l'[arrêté d'organisation du 7 décembre 2015](#)) qui consiste, à partir d'un dossier documentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif à la prévention et à la sécurité routière, en la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle (durée de l'épreuve : 3 heures).

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « *préparation au concours professionnel IPCSR 2^{ème} classe* ».

Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR.

3 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs d'entraînement à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum d'un devoir d'entraînement sur les deux proposés au cours de la préparation;
- se présenter au concours professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et par l'animateur (ou correspondant) de la formation en charge de recenser les inscriptions à la préparation au plus tard **le mardi 12 septembre 2017**.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d'inscription (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après cette date ne sera pas prise en compte.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire au concours professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Pour information :

Dates prévisionnelles du concours professionnel :

*Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 5 septembre 2017***

*Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **mardi 3 octobre 2017***

*Date prévisionnelle de l'épreuve écrite unique d'admission : **mardi 14 novembre 2017***